Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B RÈGLEMENT (CE) Nº 2004/2003 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 4 novembre 2003

relatif au statut et au financement des partis politiques au niveau européen

(JO L 297 du 15.11.2003, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE, Euratom) nº 1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014	L 317	1	4.11.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2003/2004/2007-12-27/fra